

SAINT PAL DE SENOUIRE
CONSEIL MUNICIPAL
03 AVRIL 2015

Suppression du budget section

Il résulte de la nouvelle réglementation que les budgets spécifiques des sections sont rendus impossibles. Il s'agit maintenant de suivre le volet comptable des sections sur un état annexé au budget communal. Après délibération, le Conseil s'étonne qu'il doive délibérer et se prononcer sur la suppression du budget de la Section de Clersanges Pissis Molimard Le Sap puisqu'aucune autre possibilité n'existe. La suppression est donc entérinée.

Budgets 2015

Suite aux travaux de préparation de la Commission des Finances le 30 mars 2015 et à la présentation des documents budgétaires, sont approuvés à l'unanimité les Budgets 2015 : Ccas, Eau, Assainissement.

Pour le Budget Communal 2015 et les annexes des biens des villages et des sections, le vote donne les résultats suivants : pour 8 contre 2. Les deux votes contraires sont justifiés par la suppression du budget de la Section de Clersanges Pissis Molimard Le Sap.

Tous les chiffres seront publiés dans le bulletin municipal et sont à la disposition des administrés au secrétariat de mairie.

Taux communaux

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux communaux d'imposition des taxes directes locales.

TH : 14.33%

TFB : 7.11 %

TFNB : 61.40%

CFE : 24.37%

Balayage

Les voies communales ont été balayées pour enlever les restes de pouzzolane.

Location matériel

Le matériel de gravillonnage et le chauffeur ont été mis à disposition de la Commune de Connangles pendant 4 heures au cours de l'hiver. Cette prestation exceptionnelle est facturée 60 euros/heure.

Le Commune de Berbezit souhaite utiliser la balayeuse de route de la Commune. Le Conseil Municipal donne son accord et rappelle le tarif fixé le 17 juin 2011 : 40 euros/heure.

Déneigement

Le bilan de l'hiver 2014/2015 est dressé par le Conseil Municipal.

Branchement eau potable

Le Conseil Municipal donne son accord pour un branchement d'eau potable à Combres (ancienne forge Peghère). Il s'agira d'une remise en service puisque les canalisations existent. Le Syndicat des Eaux du Brivadois sera chargé de cette intervention. Les travaux sont à la charge du demandeur.

Immeuble Wester

Un arrêté de péril ordinaire sera établi pour l'immeuble Wester au Bourg suite au diagnostic de sécurité établi par un cabinet spécialisé.

L'avis des Bâtiments de France sera demandé.

Des négociations sont en cours entre la Municipalité, le propriétaire, l'avocat de la Commune et la banque du propriétaire. Les services de l'État et les parlementaires sont tenus au courant du dossier.

Bulletin Municipal

Le Conseil Municipal souhaite ouvrir une page spéciale réservée aux entreprises et commerces intervenant sur le secteur.

Détecteurs de fumée

L'équipement est en cours d'étude.

SICTOM

Point est fait sur le fonctionnement du service de ramassage des ordures ménagères, le tri sélectif et les différentes prestations de SICTOM, notamment la mise à disposition des poubelles.

SAGE

Le document SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Haut Allier) est remis aux conseillers pour l'étudier et en débattre à la prochaine réunion.

Logement

Les spécificités du logement situé au-dessus de la salle des fêtes sont évoquées. Les remarques du locataire sont étudiées par le Conseil Municipal. Une éventuelle réaffectation du local a été évoquée.

Emploi communal

Le contrat de Paul Devidal, agent polyvalent de la commune, est renouvelé, avec son accord, pour 3 ans à l'unanimité. Les services rendus sont unanimement appréciés. Une variation des horaires en fonction des saisons sera mise à l'étude.

Chemin Védières

L'entreprise Chevalier est retenue. Il s'agit de l'entreprise la moins disante. Le Conseil Municipal suit en cela l'avis de la Commission Communale. Après finalisation du dossier par l'ONF, le chantier pourra commencer.

Section Clersanges Pissis Molimard Le Sap

L'entreprise Eurovia est retenue pour les travaux de goudronnage sur les voies de la section : rues des villages de Pissis, Molimard, Le Sap et Clersanges et piste forestière de Chantelauze.

Zonage de boisement

Approbation de la carte des boisements/reboisements et des conclusions du Commissaire Enquêteur.

Dématérialisation

Le Conseil Municipal décide la dématérialisation des échanges avec les services préfectoraux pour le contrôle de légalité (programme ACTE). Pour 6 Abstention 3 contre 1.

Droit de dépôts de grumes

Le tarif à compter du 1^{er} mai 2015 : 1 euros/m³ après 3 mois d'utilisation gratuite des terrains communaux.

Coupes de bois

Alain Fouillit fait le point sur les différents chantiers de coupes de bois entrepris par des propriétaires privés sur la commune. La surveillance des voies communales est notamment organisée.